

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 FEVRIER 2026 à 19H30**

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 10 février 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

Présents : MMES et MM. PERENNEZ G, JEGLOT B, FOULFOIN F, BOIZARD L, JOUANNO L, MAUVIEUX O, TREHOREL V, OLLITRAULT S, MAHE A, LAINE S, ROUXEL D, TRENY C, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G.

Absents excusés : FRABOULET C. qui a donné pouvoir à LAINE S.
ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.

Secrétaire de séance : BOIZARD Laure

- Nombre de Conseillers Municipaux :	19
- Nombre de Conseillers Municipaux présents :	17
- Nombre de pouvoirs :	2
- Nombre d'absents :	2

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

- Finances : approbation du compte financier unique 2025 des budgets Commune, Les Genêts d'Or, Hameau de Bonne Brousse et Résidence des Trois Chênes - autorisation de paiement des factures en investissement
- Autorisation de résiliation anticipée du bail commercial et adoption d'une convention des équipements à l'euro symbolique
- Devis de changement des plaques sur les deux parties latérales de la Salle des Fêtes
- Service enfance : bilan année 2025 de l'accueil périscolaire, accueil de loisirs et maison des jeunes – validation du camp des 14-17 ans – présentation projet « Grandir en milieu rural »
- Contrat de maintenance des défibrillateurs
- Demande de remboursement des factures de téléphonie
- Vente de bois des bandes boisées : contrat de vente à l'euro symbolique
- Marché fourniture d'électricité 2027-2028 : avenant à la convention du groupement de commandes pour l'achat d'énergie avec le SDE
- Point sur les travaux en cours
- Informations et questions diverses

N'ayant eu aucune observation, le procès-verbal de la séance du 15 janvier 2026 est validé.

Il est proposé de rajouter un point à l'ordre du jour :

- Contrat maintenance site Internet

1- FINANCES

En raison d'une panne nationale du portail de la Gestion Publique du Trésor Public, les CFU (comptes financiers uniques) ne pourront pas être votés ce soir.

L'application devrait être de nouveau opérationnelle le 23 février.

2- AUTORISATION DE RESILIATION ANTICIPEE DU BAIL COMMERCIAL DU P'TIT GUEULETON ET ADOPTION D'UNE CONVENTION DES EQUIPEMENTS A L'EURO SYMBOLIQUE

Rapporteur : Gérard Mathécade, Maire

Note explicative :

Le restaurant Le P'tit Gueuleton a fermé définitivement ses portes le 30 janvier dernier, Monsieur le Maire n'a été prévenu que le 28 janvier.

Puis, les gérants ont rencontré Monsieur le Maire et les Adjointes afin de trouver un accord sur la résiliation anticipée du bail.

Il a été convenu que le bail serait résilié le 31 janvier 2026 sans préavis.

Une délibération sera à prendre par le Conseil Municipal pour autoriser cette résiliation anticipée.

En contrepartie, le mobilier et le matériel appartenant à la SARL Les Trois Ailes seront cédés à la commune à l'euro symbolique. Un inventaire exhaustif des biens a été fait.

La commune doit rédiger une convention d'acquisition des équipements à l'euro symbolique et prendre une délibération acceptant la cession de ces équipements de la SARL Les Trois Ailes à la commune.

Puis, une autre délibération doit être votée afin d'accepter la cession de ces équipements aux futurs repreneurs.

Discussion et vote :

Les élus souhaitent qu'une annonce soit diffusée rapidement. Le fonds de commerce devra aussi être estimé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte la résiliation anticipée du bail commercial
- Accepte que la SARL Les Trois Ailes cède à l'euro symbolique à la commune le mobilier et le matériel du restaurant leur appartenant
- Décide que le mobilier et le matériel seront cédés aux futurs acquéreurs

3- SALLE DES FETES : DEVIS CHANGEMENT DES PLAQUES SUR LES DEUX PARTIES LATÉRALES DE LA SALLE

Rapporteur : Brigitte Jégnot, Adjointe au Maire

Note explicative :

Les travaux d'isolation et de pose du faux plafond seront faits fin avril.

En même temps que ces travaux, il est proposé de changer les plaques de chaque côté de la structure métallique car ces dernières sont sales et tâchées.

L'entreprise Guivarch, qui va réaliser les travaux du faux plafond, a transmis un devis pour un montant de 1 780,90 € HT. La dépense sera mandatée en section d'investissement.

Discussion et vote :

Brigitte Jégot précise que seule l'entreprise Guivarch a été contactée pour un devis car c'est elle qui effectue les travaux de faux plafond. Il n'était pas non plus avantageux de faire ces travaux en régie. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ce devis.

4- SERVICE ENFANCE

Rapporteur : Laure Boizard, Adjointe au Maire

Note explicative :

La commission enfance-jeunesse s'est réunie le 29 janvier et a validé les points suivants :

1- Bilans 2025 :

► accueil périscolaire :

Les Effectifs de l'accueil périscolaire du matin et du soir

	-6ans	+6 ans	Total
Matin 7h30-9h	1 549	3 545	5 094
De 16h30-19h	1 575	3 322	4 897
Total	3 124	6 867	9 991

Les Effectifs du mercredi

	Mercredi journée <i>36 mercredis</i>	Mercredi matin + repas	Mercredi après-midi + repas
Mercredi de l'année	955 enfants soit une moyenne de 26 enfants/mercredi	419 enfants soit une moyenne de 11,6 enfants/mercredi	60 enfants soit une moyenne de 1.6 enfant/mercredi

Le bilan financier de l'année est le suivant :

- dépenses : 78 083,08 €
- recettes : 62 757,71 € (participations des familles : 38 994,16 €, participation de la CAF : 19 347,44 €, participation des communes : 4 416,11 €) soit un reste à charge pour la commune de 15 325,37 € soit 1,34 € par enfant accueilli.

► accueil de loisirs :

En 2025, on comptabilise 2 275 journées (2 162 en 2024) pour l'accueil de loisirs des petites et grandes vacances.

Le bilan financier de l'année est le suivant :

- dépenses : 74 072,56 €
- recettes : 52 213,46 € (participations des familles : 32 837,85 €, participation de la CAF : 18 058,79 €, participation de la MSA : 643,32 €, remboursement LCBC pour bourse Bafa : 673,50 €, participation des communes : 9 357,08 €) soit un reste à charge pour la commune de 12 502,02 € pour ce service ce qui correspond à 9,60 € par jour et par enfant.

► Maison des Jeunes :

27 jeunes sont inscrits à la Maison des Jeunes.

Le bilan financier de l'année est le suivant :

- dépenses : 5 484,48 €

- recettes : 4 552,28 € (participations des familles pour adhésion et sorties : 710 €, participation de la CAF : 3 091,87 €, participation de la commune de Grâce-Uzel : 750,41 €) soit un reste à charge de 932,20 € pour la Maison des Jeunes.

Reste à charge pour le séjour Futuroscope : 2 952,65 €

Reste à charge pour le séjour 11-13 ans : 2 202,64 €

Reste à charge pour le séjour 14-17 ans : 1 037,77 €

2- Participations des communes conventionnées :

En 2025, l'accueil de loisirs a accueilli des enfants de St-Thélo, St-Caradec, Hémonstoir et Grâce-Uzel. Il leur sera demandé une participation en fonction du nombre de journées enfants.

* St-Caradec : 420 jours vacances x 9,60 € = 4 032 € pour accueil de loisirs
140 mercredis x 9,60 € = 1 344 €
2 enfants camps 5-7 ans x 104,53 € = 209,06 €
2 enfants camps 8-10 ans x 73,30 € = 146,60 €
1 ado séjour Futuroscope x 164,03 € = 164,03 €
Soit un total de 5 895,69 €

* Saint-Thélo : 140 jours vacances x 9,60 € = 1 344 € pour accueil de loisirs
85 mercredis x 9,60 € = 816 €
1 enfant camps 5-7 ans x 104,53 € = 104,53 €
2 enfants camps 8-10 ans x 73,30 € = 146,60 €
1 ado camps 11-13 ans x 122,36 € = 122,36 €
1 ado camps 14-17 ans x 86,48 € = 86,48 €
1 ado séjour Futuroscope x 164,03 € = 164,03 €
Soit un total de 2 784 €

* Grâce-Uzel : 177 jours vacances x 9,60 € = 1 699,20 € pour accueil de loisirs
91 mercredis x 9,60 € = 873,60 €
2 enfants camps 5-7 ans x 104,53 € = 209,06 €
4 enfants camps 8-10 ans x 73,30 € = 293,20 €
2 ados camps 11-13 ans x 122,36 € = 244,72 €
1 ado séjour Futuroscope x 164,03 € = 164,03 €
Soit un total de 3 483,81 €

* Hémonstoir : 64 jours vacances x 9,60 € = 614,40 € pour accueil de loisirs
36,5 mercredis x 9,60 € = 350,40 €
1 enfant camps 8-10 ans x 73,30 € = 73,30 €
Soit un total de 1 038,10 €

Discussion et vote :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour ces participations et autorise Monsieur le Maire à émettre des titres de recette.

3- Validation du camp des 14-17 ans pour l'été 2026 :

La commission propose de valider le camp des 14-17 ans du 6 au 10 juillet à Milizac au camping La Récré pour 16 ados. Deux animateurs accompagneront le groupe d'ados.

Dépenses		Recettes	
Hébergement	868.88€	Participation des familles : 210€	3360€
Alimentation	400.00€	Participation de la commune	2104.88€
Activités	1116.00€		
Transport	730.00€		
Salaires	2350€		
Total	5464.88€	Total	5464.88€

Les activités proposées sont les suivantes : pass illimité à la récré des Trois Curés et aqua park. L'hébergement est en tentes.

Discussion et vote :

Laure Boizard précise que, cette année, le camp ne se fera pas avec la commune de Loudéac. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable pour cette proposition de camp.

4- Présentation du projet « grandir en milieu rural » :

Laure Boizard informe que ce projet consiste à soutenir financièrement des initiatives au profit des enfants et des jeunes de 3 à 25 ans. Ce dispositif est porté par la MSA et a pour objectif principal d'accompagner les territoires ruraux dans leur transition vers une mobilité plus durable. La CAF peut aussi apporter une contribution financière.

Une rencontre est prévue le 12 mars prochain avec la MSA, la CAF et LCBC afin que ce dispositif nous soit présenté afin de savoir ce qui peut entrer dans l'appel à projet au niveau de la Maison des Jeunes, du local du club des jeunes ou même de la médiathèque.

De plus, comme un des axes de Leader concerne la jeunesse, il sera demandé à LCBC si l'appel à projets répond aux critères.

5- CONTRATS DE MAINTENANCE

► Défibrillateurs :

Rapporteur : Gérard Mathécade, Maire

Note explicative :

Depuis 2012, date d'achat du premier défibrillateur, la maintenance est assurée par la société Sano et Pharm.

Le coût annuel est de 150 € HT par défibrillateur soit 450 € HT pour 3 appareils : parvis de la mairie, salle Kergohy et terrain de foot.

Monsieur le Maire précise qu'un défibrillateur sera aussi installé à la salle omnisports quand les travaux seront terminés.

Monsieur le Maire a rencontré la société PLF Secours (de Bréhand) qui propose un contrat de maintenance annuel de 70 € HT par appareil soit 210 € HT pour une même prestation.

Discussion et vote :

Le Conseil Municipal accepte ce contrat de maintenance avec la société PLF Secours et autorise Monsieur le Maire à le signer.

► Site Internet :

Rapporteur : Laurent Jouanno, Adjoint au Maire

Note explicative :

Il est proposé de renouveler le contrat de maintenance du cabinet Phm-consultant pour la période du 01/03/26 au 28/02/2027 pour un coût de 432 € TTC.

Discussion et vote :

Le Conseil Municipal accepte de renouveler le contrat de maintenance avec le cabinet Phm-Consultant et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Les frais d'hébergement du site ne font pas partie du contrat d'entretien.

6- DEMANDE DE REMBOURSEMENT DES FACTURES DE TELEPHONIE

Rapporteur : Gildas Pérennez, Adjoint au Maire

Note explicative :

Après plusieurs désagréments avec la société de téléphonie Coriolis, Gildas Pérennez a rencontré le technicien de Breizh Solutions afin qu'il nous apporte une offre plus conforme à nos besoins.

C'est Orange qui a été retenu et le contrat a pris effet le 19 décembre 2025 pour les lignes téléphoniques et Internet de la mairie, école et médiathèque. A cette occasion, tous les équipements téléphoniques de la commune sont passés à la fibre

Cependant la société Breizh Solutions n'ayant demandé que la portabilité des lignes, la résiliation n'a pas été validée. Cette dernière ne pourra prendre effet qu'au 30 avril 2026.

Aussi, une réclamation a été faite auprès de Breizh Solutions qui s'engage à rembourser à la commune toutes les factures de Coriolis qui seront émises entre le 19 décembre 2025 et le 30 avril 2026 estimées à 1 174,05 €.

Discussion et vote :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à émettre un titre de recette à l'encontre de Breizh Solutions.

7- VENTE DE BOIS DES BANDES BOISEES : CONTRAT DE VENTE A L'EURO SYMBOLIQUE

Rapporteur : Frédéric Foulfoin, Adjoint au Maire

Note explicative :

Certaines bandes boisées communales doivent être élaguées. L'association Terres et Bocages, accompagnée de Pascal Doré, a procédé au marquage des arbres concernés.

Il est proposé aux habitants de la commune d'élaguer les arbres et de garder le bois. Un contrat devra être établi avec chacun d'eux pour une vente à l'euro symbolique.

Les personnes intéressées peuvent venir s'inscrire en mairie.

Discussion et vote :

Frédéric Foulfoin informe que ces éclaircies dans les bandes boisées sont programmées pour favoriser la croissance d'arbres dits d'avenir. L'élagage doit être fait avant le 15 mars ou en septembre.

Il n'y a pas de quantité de bois définie par élagueur mais vu le peu de candidat, chacun pourrait récupérer le bois une bande boisée entière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la mise d'un contrat de vente de bois à l'euro symbolique avec chaque acquéreur.

Monsieur le Maire est autorisé à émettre des titres de recette.

8- MARCHÉ DE FOURNITURE D'ELECTRICITE 2027-2028 : AVENANT A LA CONVENTION DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ENERGIE AVEC LE SDE

Rapporteur : Gérard Mathécade, Maire

Note explicative :

Pour information, le marché de fourniture d'électricité actuellement en cours avec le fournisseur Total Energies arrive à échéance le 31/12/2026.

La commune s'est positionnée favorablement pour renouveler sa participation à ce groupement de commande.

Le SDE demande aussi aux collectivités de valider un projet d'avenant à cette convention qui a été proposé par le Comité Syndical du SDE 22 lors de sa séance du 19 décembre 2025. Ce dernier porte sur des modifications mineures et des clarifications :

- intégration d'une clause sur le Règlement Général à la Protection des Données (RGPD),
- précision sur la définition d'un membre désormais désigné par son n° de SIREN,
- précision sur la date d'application des frais d'adhésion au groupement qui sont dus dès la phase de préparation du marché (même si la date de fourniture est prévue ultérieurement),
- suppression des références au logiciel SMAE (système de management des achats d'énergie), ce module étant désormais intégré au logiciel SME.

Discussion et vote :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le projet d'avenant n°2 et autorise Monsieur le Maire à le signer.

9- POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS

- Salle omnisports : la couverture est bien avancée mais les conditions météorologiques retardent les travaux d'étanchéité
- Curage des douves : avec les fortes pluies depuis le début de l'année, les employés circulent en campagne pour déboucher les ponts afin que l'eau s'écoule au mieux.
Le programme de curage de 6 km de douves par l'entreprise Dubois a débuté en décembre mais au vu des intempéries, 1 seul km a été fait. Les travaux reprendront plus tard.
- Modules du Club des Jeunes : l'entreprise SADER est intervenue mardi 17 pour l'installation du compteur. Les services techniques ont procédé à l'étanchéité des modules et mettent en place le réseau eaux pluviales. Le permis de construire a été déposé, les devis sont en cours.

10- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Compte rendu commission Ordures Ménagères LCBC :

Frédéric Foulfoin rappelle qu'à partir du 1er janvier 2026, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) devient la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (TEOMI). La TEOMI se compose d'une part fixe (75%), qui couvre les coûts généraux du service (collecte et gestion des 9 déchetteries), et d'une part variable (25%) sur le nombre de levée du bac et son volume. C'est un dispositif qui vise à inciter les habitants à réduire leur production de déchets et à améliorer leur tri. L'objectif est de maîtriser la facture en fonction de ce que l'on jette, de diminuer la quantité de déchets ménagers, de réduire l'impact environnemental et d'anticiper la hausse des coûts de traitement des ordures ménagères. Seules les ordures ménagères (poubelles marrons) sont comptabilisées pour le calcul de la part variable.

Le nombre de levées annuelles compris dans la part variable a été fixé à 12. Au-delà de ces 12 levées, le tarif sera majoré en fonction de la taille du conteneur.

- Pratique du foot sur le terrain d'honneur :

David Rouxel signale que, depuis le début de l'hiver, un grand nombre de match de foot a été annulé par le District. Ce dernier réfléchit actuellement avec la Fédération afin de trouver des solutions pour continuer à jouer sur des terrains adaptés en période de fortes précipitations.

Fin de séance à 21h00

Dates à retenir :

- mercredi 4 mars à 19h : SIAEP La Motte Trévé
- lundi 9 mars à 18h : conseil d'école
- lundi 9 mars à 19h : commission finances
- jeudi 12 mars à 19h30 : Conseil Municipal
- dimanche 15 mars : élections municipales
- vendredi 20 mars à 19h : Conseil Municipal
- jeudi 26 mars à 19h30 : Conseil Municipal
- mercredi 8 avril à 19h : commission finances
- jeudi 23 avril à 19h : CCAS
- jeudi 23 avril à 19h30 : Conseil Municipal